



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Situation des diffuseurs de presse

Question écrite n° 29850

### Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de M. le ministre de la culture sur la situation des diffuseurs de presse et notamment des propriétaires de « Tabac presse ». En effet, depuis peu, la société Presstalis, premier diffuseur de la presse écrite en France, a été mise en liquidation judiciaire avec poursuite d'activité par le tribunal de commerce de Paris. Cependant, ses filiales régionales ont été mises en liquidation, menaçant ainsi 512 emplois. Ainsi, les sociétés SAD et Soprocom ne peuvent plus poursuivre leurs activités. Dans le Tarn, les distributeurs de presse, notamment les « Tabac presse », ne sont plus approvisionnés du fait de la fermeture du dépôt SAD Toulouse, situation qui pourrait se prolonger. Dans ce cadre, alors même que les diffuseurs de presse assurent un rôle essentiel notamment dans cette période de crise sanitaire, il souhaiterait connaître sa position à ce sujet et savoir quelles mesures vont être prises pour que les diffuseurs de presse écrite puissent continuer leur mission si importante pour la vie des Français et des territoires.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Folliot](#)

**Circonscription :** Tarn (1<sup>re</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29850

**Rubrique :** Presse et livres

**Ministère interrogé :** [Culture](#)

**Ministère attributaire :** [Culture](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 mai 2020](#), page 3595

**Question retirée le :** 6 octobre 2020 (Fin de mandat)